

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 05 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 8 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice :	10	- Présents :	9
- Votants :	10	- Absents :	1

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 8 novembre deux mil vingt-quatre conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Lydie CAUMES, Sophie GUITTON, Michael DHAUSSY, Angélique MEUNIER.

Absent excusé : Philippe FROGNEUX.

Pouvoirs : Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Bruno GAUTIER.

Secrétaire de séance : André LADET.

Objet de la délibération : Projet de travaux 2025 et demande de subvention pour le remplacement d'une armoire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que le SDESM propose aux communes adhérentes de financer la modernisation et la rénovation des armoires électriques.

Selon le rapport de maintenance du patrimoine d'éclairage public de la commune, l'armoire du hameau de Marnoules Moines n'est pas en conformité (pas de mise à la terre).

La demande de subvention devant être accompagnée d'un devis détaillé. Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise BIR afin de connaître le montant des travaux. Le chiffrage de ces travaux s'élève à 4 059.30 € HT pour le remplacement de l'armoire.

Ces travaux pourraient être financés à hauteur de 50 %, avec un plafond de 4 000 € HT par armoire. La notification de subvention n'interviendra qu'en avril 2025, après le vote du budget primitif.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du SDESM.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

CONSIDÉRANT que la commune d'Ocquerre est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT que la subvention attendue du SESM au taux de 50 % plafonné à 4000 € HT par armoire,

CONSIDÉRANT que le montant des travaux est estimé pour le remplacement de l'armoire est estimé à 4 059.30 € HT selon le devis de travaux présenté par la société BIR,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

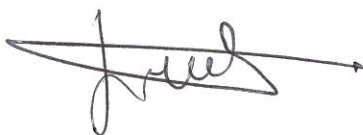
APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 10 VOIX POUR :

DÉCIDE d'opter pour la formule travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une demande de subvention pour le remplacement de l'armoire situé au Hameau de Marnoue les Moines.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
André LADET



Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 6 décembre 2024

Le Maire,
Bruno GAUTIER

